

*Charte*

*De*

*L'Amicale du Son*

Approuvée le 28/04/2008

## Sommaire

Introduction .....	3
Constitution des pros .....	4
Direction et gestion de l'Amicale du Son .....	7
Participer à l'Amicale du Son .....	8
La ligne éditoriale de l'Amicale du Son .....	9

# Introduction

Depuis ses origines la Contrepèterie a fait couler beaucoup d'encre et de larmes... de rire ! De nombreux livres de qualité ont été écrits posant ainsi les fondations de cette pratique. Ces ouvrages ont enrichi le patrimoine contrapétique, étoffé la culture du Contrepet et posé les bases d'une méthodologie. Plus récemment, Internet a permis la naissance de sites proposant de compiler les « *meilleures* » contrepèteries.

Devant ce constat, la question de la pratique de la Contrepèterie et de sa finalité est posée. Comment donner un sens à sa propre pratique de la Contrepèterie et comment lui donner une portée ?

L'Amicale du Son essaie d'apporter une réponse en proposant de diffuser la contrepèterie de manière libre et originale. Passionnés, nous mettons en commun nos propres créations pour alimenter la diffusion d'une publication. Cette dernière tentera, elle aussi, d'apporter une pierre, nouvelle, à l'édifice. L'Amicale du Son a aussi un objectif d'accompagnement. Cette publication peut être, humblement, un tremplin pour ceux qui voudraient développer leurs facultés de contrepéteur

Le présent document est le texte fondateur de l'Amicale du Son. Il explique comment cette institution fonctionne. Sans se prendre au sérieux, mais en ayant l'air de, les règles qui régissent l'Amicale du Son y sont posées. L'objectif est de fournir un mode d'emploi pour ceux qui souhaiteraient participer à l'aventure que nous essayons de lancer.

Bonne lecture et prenez vous au jeu !

S.B. & B.C.

# Constitution des pros

## **Art 1 :**

L'Amicale du Son est un groupement de contrepéteurs et des contrepétophages dont l'objectif est la diffusion de la contrepèterie.

## **Art 2 :**

Sur simple demande toute personne peut adhérer à l'Amicale du Son en qualité de Contrepéteur ou en qualité de Contrepétophage. Tout membre de l'Amicale du Son peut demander à changer de qualité à tout moment sur simple demande.

## **Art 3 :**

Le pouvoir législatif, exécutif, judiciaire est assuré par l'organe suprême de l'Amicale du son : le Congrès des Pros. Ses décisions sont incontestables et exécutoires dès leurs promulgations.

## **Art 4 :**

Le Congrès des Pros délibère ses décisions par suffrage direct à la majorité absolue.

## **Art 5 :**

A l'unanimité du Congrès des Pros, sur proposition de l'un de ses membres, un contrepéteur peut être admis au Congrès des Pros.

## **Art 6 :**

A l'unanimité du Congrès des Pros, sur proposition de l'un de ses membres, un contrepéteur peut être exclu du Congrès des Pros.

**Art 7 :**

A l'unanimité du Congrès des Pros, un contre-péteur peut être élevé au rang de membre d'honneur à vie. Ce statut reconnaît le travail accompli pour la Contrepèterie et sa diffusion. Un membre d'honneur possède les mêmes droits qu'un membre du Congrès des Pros et peut siéger à celui-ci

**Art. 8 :**

A l'unanimité du Congrès des Pros, sur proposition de l'un de ses membres, la présente constitution peut être modifiée. Tout changement fera l'objet d'une information écrite auprès de tous les adhérents de l'Amicale du Son. La nouvelle Charte approuvée sera publiée dans les plus brefs délais

**Art. 9 :**

Le Congrès des Pros est compétent pour publier des productions écrites d'un membre de l'Amicale du Son à la demande de ce dernier. Le Congrès des Pros, sur la base de la ligne éditoriale de l'Amicale du Son, examine les productions écrites et émet un avis sur la publication.

**Art. 10 :**

La forme, le rythme et le mode de publication des productions écrites sont laissés à la discrétion du Congrès des Pros. Les modalités de mise en œuvre de cette publication sont expliquées dans la présente Charte. Tout membre de l'Amicale du Son peut demander, au titre du présent article, à être entendu par le Congrès des Pros à propos des modalités de publication.

**Art. 11 :**

Les textes soumis au Congrès des Pros pour être publiés, sont signés de l'Amicale du Son en tant que collectif matérialisé par le titre de la publication. Une référence à l'auteur à la fin d'un texte (signature, initiale etc.) peut y être apposée sur simple demande de l'intéressé.

**Art. 12 :**

Les textes publiés par l'Amicale du Son sont la propriété de... personne ! Une fois publiés, ces textes sont libres droits pour toute fin autre que commerciale. Néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait que leur diffusion doit se faire dans le respect de l'auteur : il est par exemple interdit de reprendre à votre compte un texte écrit par autrui.

**Art 13 :**

Si une décision du Congrès des Pros vous paraît injuste, voire l'article 3.

**Art 14 :**

Si vous pensez néanmoins avoir raison, que vos arguments sont fondés et que vous souhaitez être entendu voire article 13.

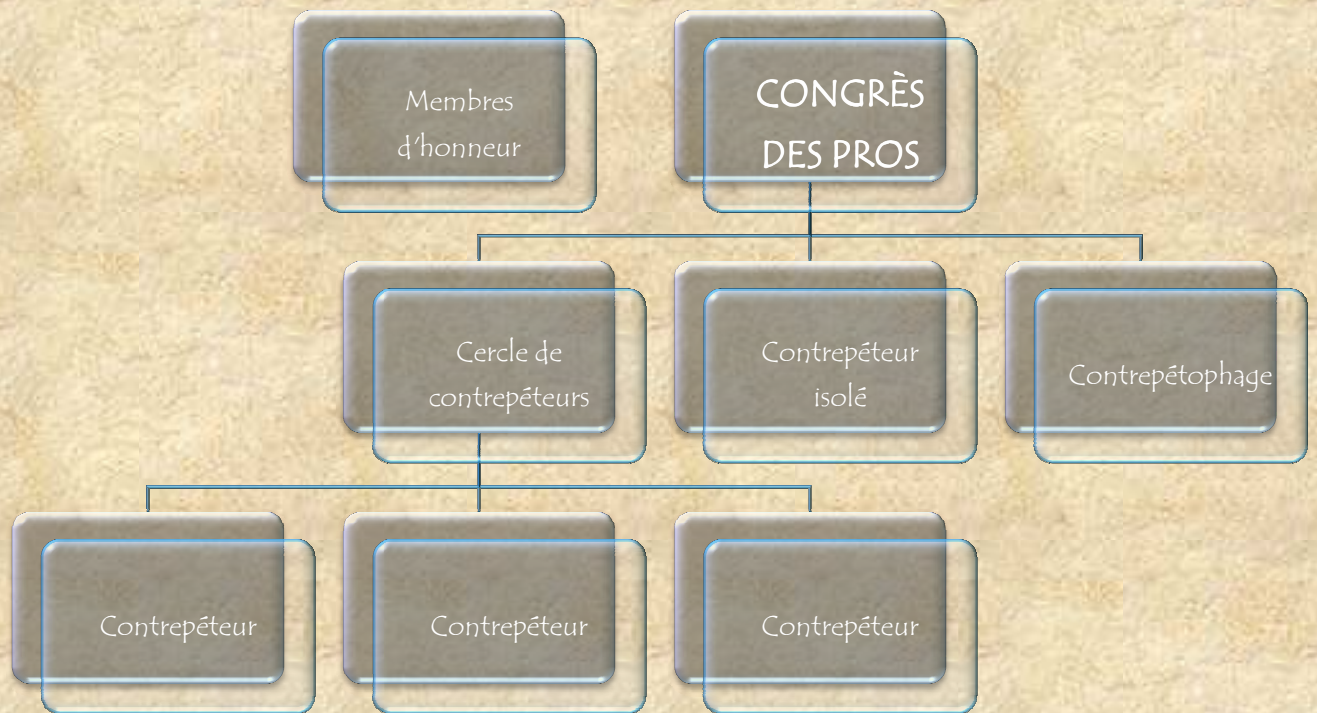
**Art 15 :**

Sur simple demande, toute personne peut demander à quitter l'Amicale du Son,... mais bon on ne voit vraiment pas pourquoi !

**Art. 16 :**

La présente constitution approuvée par le Congrès des Pros est exécutable dès sa publication le jour de son approbation.

## Direction et gestion de l'Amicale du Son



Lorsque vous intégrez l'ADS, vous le faites en qualité de :

- **Cercle de contrepéteurs.** Si vous faites partie d'un cercle d'amis qui pratique déjà la contrepèterie, vous pouvez vous joindre à nous. C'est l'occasion de partager nos expériences mutuelles, dans le but de mailler le territoire de la contrepèterie.

OU

- **Contrepéteur isolé** n'ayant pas d'interlocuteur pertinent vous pouvez trouver en nous une seconde famille.

OU

- **Contrepétophage** : vous êtes un simple lecteur, vous avez l'occasion de franchir le pas et de vous adonner à cet art ancestral.

## Participer à l'Amicale du Son

En adhérant à l'Amicale du Son, votre droit inaliénable est de recevoir nos publications.

De plus, vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice en nous soumettant vos textes que nous publierons avec plaisir sous votre signature si vous le souhaitez. Pour qu'un de vos textes paraisse dans un numéro, la procédure est simple : vous nous envoyez un texte de votre création. Le Congrès des Pros se réunit en secret avec lui-même. Personne n'est habilité à assister à ces réunions sauf exception (pour cela le Congrès doit délibérer pour savoir si la personne est acceptée). La décision se fait par vote à main levée : pour qu'un texte soit validé, il lui faut impérativement requérir la majorité absolue. Pour délibérer, le Congrès va se réunir et peser le pour et le contre en tenant compte de la conjoncture de la contrepèterie du moment.

Bien entendu dans la réalité tous vos textes seront acceptés !

À un rythme régulier, l'Amicale du Son produit une publication des textes que ses membres lui ont envoyés. Cette publication est envoyée à toutes les personnes inscrites à l'Amicale du Son et est ensuite disponible en téléchargement sur le site.

Pour contacter le Congrès de Pros et envoyer vos textes, écrivez à  
cette adresse mail : [amicaleduson@free.fr](mailto:amicaleduson@free.fr)



# La ligne éditoriale de l'Amicale du Son

Afin :

- Que nos textes soient lisibles et compréhensibles par le commun des mortels,
- Que nos textes soient de la meilleure qualité possible,
- Que l'ensemble des publications des différents Contrepéteurs de l'Amicale du Son soit cohérente,

Voici les règles que nous nous imposons concernant la rédaction :

Pas d'allusions à un contexte personnel ou particulier que seul l'auteur et certains lecteurs pourraient comprendre, au détriment de la majorité. La contrepèterie est universelle et doit être comprise par n'importe qui.

Interdiction de tenir à travers ses textes, des propos racistes, homophobes ou tout autre discours qui représenterait une insulte pour une minorité ou un groupe identifié. Les propos subversifs sur les travers de notre société, le paysage politique, les boulettes de certaines personnes notoires et les anecdotes sont bien sûr tolérées. Vous pouvez commenter l'actualité, rappeler un fait historique, parler d'un phénomène de société, raconter une histoire, décrire un endroit, écrire une biographie, établir une recette de cuisine...

La qualité plus que la quantité : l'idée est de produire un essai sous forme d'un court texte sur une page, rempli de contrepets. Limiter la taille des textes permet de se concentrer sur la qualité afin de réaliser un condensé plus rigolo évitant les phrases à rallonge. Si par hasard nous assistions à une déferlante tonitruante de contrepèteries de votre part, Le format de publication pourrait alors être adapté.

Le texte doit impérativement avoir du sens et de la cohérence : en effet, devant l'océan de contrepèteries qui se dresse devant nous lorsque nous naviguons entre les mots, la tentation à vouloir en placer le plus possible est grande ; la conséquence est que l'on tombe rapidement sur un problème de surabondance et de pertinence. Il faut se mettre en tête que les phrases ne comprenant pas de jeux de mots sont tout aussi importantes que les mots piégés. Le texte ne doit pas consister en une juxtaposition arbitraire de contrepèteries dans le but de faire péter le contrepétomètre. Nous serons plus attirés par des phrases simples et claires qui en outre vous simplifieront la tâche, avec des enchaînements qui tiennent la route et pourront éventuellement amener le lecteur sur une fausse piste.

Travailler le style pour que la contrepèterie s'insère subtilement dans le texte.

Il n'y a pas de plafond ou de plancher fixé sur le nombre de contrepèteries par phrase, c'est vous qui devrez savoir trouver le bon dosage.

Élargir la contrepèterie à d'autres thèmes. Cela permet de ne pas toujours tourner éternellement en rond autour des mêmes sujets sans jamais changer. Chaque nouveau sujet permet de dégager des nouveaux mots et croiser des thèmes n'est pas interdit non plus ! Nous faisons confiance à votre imagination et à votre recherche afin de ratisser dans chaque champ lexical pour réintroduire des mots que l'on emploie peu.

Enfin, le format du texte est important. L'Amicale du Son peut s'adapter à toute la forme de texte. Mais pour des soucis de cohérence nous avons pour l'instant deux tailles. Les textes principaux sont du même format qu'un article de journal de plusieurs paragraphes. Ce sera la une d'une publication. Nous avons aussi ce que nous appelons les brèves qui s'apparentent davantage à de petits faits divers.